

N°2025/58

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15/12/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 19

Date de la Convocation : 09/12/2025

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas LIBESSART – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Bernard LACOSTE

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas LIBESSART

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres et sections du budget principal (investissement et fonctionnement).

Il s'agira d'ajuster les ouvertures de crédits pour permettre la réalisation du diagnostic patrimonial de l'hôtel de ville, après la réception d'un devis, et de couvrir les dépenses liées au renforcement du réseau d'eau potable et à la création d'un réseau d'assainissement dans

le cadre du projet d'aménagement des abords de la Halle. Les crédits complémentaires nécessaires sont couverts par les subventions complémentaires attendues.

Monsieur le Maire propose la décision modificative n° 2 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Intitulé du compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Crédit proposé	Compte	Intitulé du compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Crédit proposé
2031	Frais d'études	10 000,00	1 200,00	11 200,00	1322	Région	405 400,00	6 000,00	411 400,00
2312	Agencement et aménagements de	764 000,00	4 800,00	768 800,00					

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;
Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération du Conseil Municipal du 14/04/2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :

- APPROUVE la décision modificative n°2 proposée du budget principal de l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 15/12/2025



Le Maire,
Henri DEJONGHE